



**Vous avez une idée
pour Floirac !**

**Ensemble,
nous pouvons
la concrétiser.**

Le budget participatif en 5 étapes

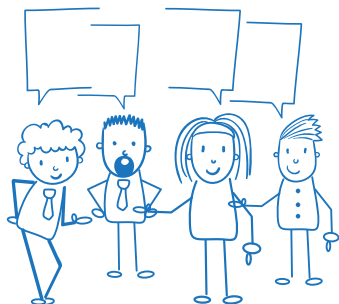
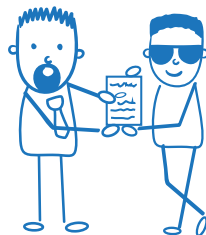


Etape 1 : j'ai un projet pour ma Ville

Dépôt des dossiers du 30 mai 2017 au 15 septembre 2017

Etape 2 : je travaille mon projet avec la Ville

Ateliers de co-construction des projets du 30 mai au 20 septembre 2017

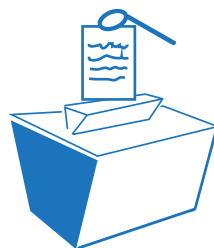


Etape 3 : le Comité paritaire analyse les dossiers

Le Comité paritaire analyse la faisabilité des projets du 15 septembre au 20 septembre 2017. Les projets éligibles sont présentés et proposés au vote des Floiracais.

Etape 4 : les Floiracais votent

Les porteurs de projets éligibles sont conviés à présenter leurs propositions aux Floiracais lors d'une Agora. Période de votation du 20 septembre au 30 octobre 2017.



Qui peut voter ?

Les résidents floiracais âgés de plus de 9 ans peuvent voter pour 4 projets.

Etape 5 : le Conseil Municipal entérine les choix

Mise en œuvre des projets du 7 novembre 2017 au 31 janvier 2018. Les travaux peuvent commencer.

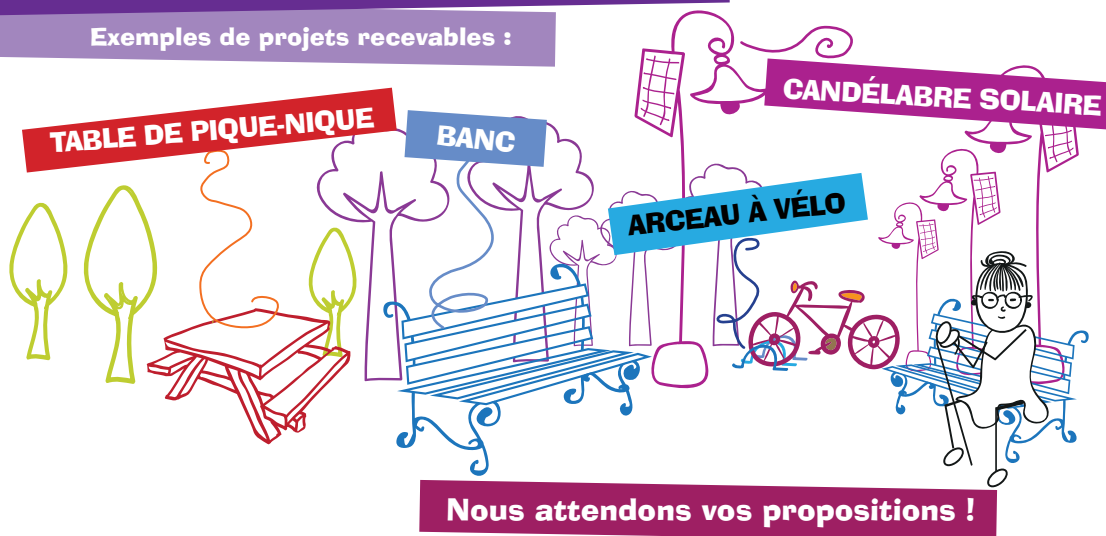


En 2017, la Ville a choisi de réserver 100 000 € du budget municipal pour financer la réalisation de projets émanant directement des citoyens.

Au travers des budgets participatifs, la municipalité favorise l'implication des habitants dans la vie locale.

Quel type de projet proposer ?

Exemples de projets recevables :



Pour être éligibles, les projets doivent :

- 💡 présenter un intérêt général
- 💡 agir en faveur de l'amélioration du cadre de vie
- 💡 porter sur le domaine public communal ou métropolitain et correspondre aux compétences locales
- 💡 respecter les principes fondateurs de la démarche participative locale
- 💡 s'élever à 25 000 € maximum

Qui peut déposer un projet ?

Tout résident floiracais âgé de plus de 9 ans
(individuel et collectif)



Comment proposer un projet ?

En complétant une fiche projet et en la déposant avant le 15 septembre sur le site internet de la ville ou aux accueils des structures suivantes : Mairie, M.270, Maison des services publics (Dravemont), Ecole Municipale de Musique et de Danse, Médiathèque Roland Barthes. Des permanences et des ateliers d'aide à la rédaction de projets seront organisés afin de soutenir les porteurs de projets qui le souhaitent.



BUDGETSPARTICIPATIFS

Vous avez une idée pour Floirac !

Ensemble,
construisons la ville de demain.

Une fois déposée, que devient ma proposition de projet ?

- une réunion technique en ma présence permet de vérifier la recevabilité de mon projet.
- si mon projet est validé, une commission paritaire valide la faisabilité technique et propose mon projet à la votation.
- je présente mon projet lors de l'Agora des projets organisée par la Ville.

Mon projet a été retenu par la votation, que se passe-t-il ?

Le Comité Paritaire proclame le classement, le Conseil Municipal prend acte et délibère.

Dès le 7 novembre, le projet est remis au service compétent qui dès lors a la charge de sa mise en œuvre.



Citoyenne
FLOIRAC

Citoyenne **FLOIRAC**

La procédure règlementaire complète
est consultable sur le site de la Ville
www.ville-floirac33.fr

Renseignements :
05 57 80 74 92 / 05 57 80 33 93
jeparticipe@ville-floirac33.fr

VILLE
DE
FLOIRAC



BUDGETS PARTICIPATIFS

Vous avez une idée pour Floirac !

Ensemble,
construisons la ville de demain.